

Date de dépôt : 26 janvier 2022

Réponse du Conseil d'Etat
à la question écrite urgente de Mme Ana Roch : Conseillère
culturelle, mise au concours ?

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 10 décembre 2021, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite urgente qui a la teneur suivante :

Lors de la séance de la commission de l'enseignement, de l'éducation, de la culture et du sport du 2 juin 2021, la conseillère culturelle chargée du livre a précisé être responsable du pôle culture ad interim.

Le poste de conseillère culturelle a été mis au concours récemment et est occupé aujourd'hui. L'intérim s'est terminé au vu de la convocation de la commission de l'enseignement, de l'éducation, de la culture et du sport du 24 novembre 2021 qui mentionne que la titulaire est devenue responsable du pôle culture, poste qui n'existait pas au sein de l'OCCS jusqu'au départ de l'ancien directeur.

Mes questions sont les suivantes :

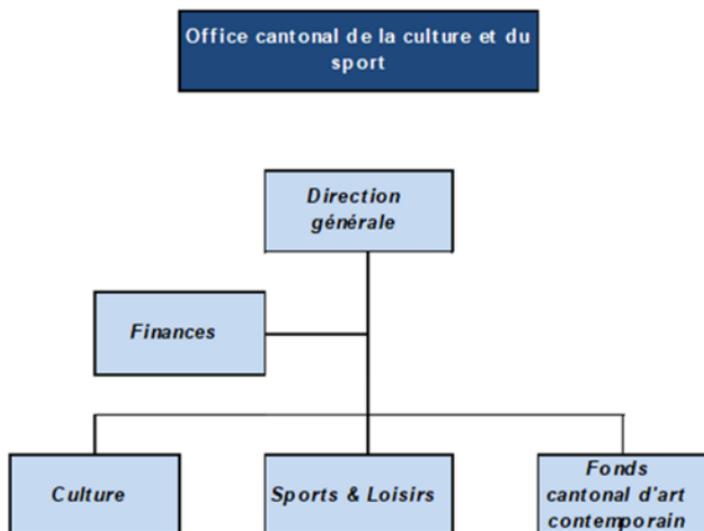
- Le Conseil d'Etat peut-il préciser sur quel budget le poste de responsable du pôle culture a été créé ?*
- Quand a eu lieu la mise au concours de ce nouveau poste ?*
- Si mise au concours il y a eu, quand le poste a-t-il été publié dans le bulletin des places vacantes de l'Etat de Genève ?*
- Le Conseil d'Etat peut-il nous renseigner sur la classe de fonction validée par l'office du personnel de l'Etat ?*

Que le Conseil d'Etat soit remercié par avance pour les réponses qu'il apportera à cette question écrite urgente.

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

L'office de la culture et du sport (OCCS) a rejoint le département de la cohésion sociale à sa création, le 1^{er} juin 2018. Après examen approfondi de la situation, il apparaît que la fonction de directrice ou directeur général ne peut être assumée, respectivement que les missions de l'office ne peuvent être correctement accomplies, sans mettre en place une structure hiérarchique par domaine d'activité, laquelle permet d'assurer la bonne circulation de l'information, ainsi qu'une organisation adéquate du travail.

A cet effet, l'organigramme suivant a été élaboré dans le courant de l'année 2021 :



Afin d'assurer la mise en place de cette organisation rationnelle des missions et des tâches de l'OCCS, certains membres de son personnel ont accepté, dès janvier 2021, de prendre des responsabilités hiérarchiques et d'intégrer un comité de direction présidé par la secrétaire générale du département.

Le Conseil d'Etat entend pérenniser les fonctions de responsable du service de la culture et de responsable du service des sports et des loisirs. Les titulaires sont tous deux toujours rangés dans leur fonction précédente et assument *ad interim* leurs nouvelles responsabilités. Ils ont été mis au bénéfice d'une indemnité pour remplacement dans une fonction supérieure. En parallèle, les cahiers des charges et demandes d'évaluation de ces fonctions sont en voie de finalisation et seront prochainement déposés auprès de la direction de l'évaluation et du système de rémunération, à l'office du personnel de l'Etat. Le

financement de ces promotions internes est prévu dans le cadre de la dotation budgétaire de l'OCCS. L'intérim à la tête du pôle culture n'a donc pas pris fin, et ce contrairement à ce qui ressort de la présente question écrite urgente, laquelle fait référence à une information erronée figurant dans la convocation à une séance de commission parlementaire.

Pour le surplus, en 2021, 4 engagements sur poste fixe ont été réalisés. Tous ont fait l'objet d'une publication sur le site des offres d'emploi de l'Etat. Une personne, partie rejoindre un autre secteur de l'administration, et deux autres, ayant atteint l'âge de la retraite, ont été remplacées. Par ailleurs, et suite à la stabilisation au budget 2021 d'un poste d'agent spécialisé devenu vacant, une conseillère culturelle chargée du livre et des politiques culturelles a été recrutée. Cette fonction est évaluée en classe 20.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :
Michèle RIGHETTI

Le président :
Serge DAL BUSCO